LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Sérum

MARS | AVRIL | MAI 2013 | GRATUIT
N°34

FNESI

DOSSIER

> p.14

ÉTAT DES LIEUX DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ENTRÉE EN IFSI ET JEUNES DIPLÔMÉS

JOB

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS
WWW.FNESI.ORG

Sèrum
DÉCEMBRE | JANVIER | FÉVRIER 2013 | N°33

sommaire



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Présente pour l'ensemble des étudiants infirmiers de France, la FNESI, association loi 1901, est l'unique structure **reconnue représentative de notre filière.** La FNESI fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants infirmiers. **Pour davantage d'informations venez visiter notre site internet : fnesi.org**

Revue éditée par la FNESI association loi 1901 **Directrice de publication** Eve GUILLAUME **Rédacteur en chef** Maud Buge **Rédacteur en chef adjoint** Vincent LEPINAY **Ont participé à ce numéro** : Ève GUILLAUME, Chloé PONS, Geoffrey TOUCHE, Maud BUGE, Jonathan CATINAUD, Clémentine LAB, Alex OLLIVIER, Karina DURAND, Bastien HERRY, Julia BONNEAU, Julien DUVAL **Editeur Délégué** IZEOS, Ugo FRAYSSE et l'équipe du BDE CF **Collaboration éditoriale** Bernadette FABREGAS, rédactrice en chef Infirmiers.com **Régie publicitaire** Infirmiers.com, 5 avenue de Verdun, Le Panoramique 94200 Ivry-sur-seine, www.infirmiers.com **Contact FNESI** 5 rue Frédérick Lemaitre 75020 PARIS **secretariat@fnesi.org** 06 81 29 99 52, www.fnesi.org **Conception graphique** Christine GARNIER.

édito

Quelques mois se sont écoulés depuis l'entrée des nouveaux diplômés sur le marché du travail et déjà les anciens étudiants infirmiers issus du nouveau référentiel de 2009 sont confrontés à une nouvelle réalité, celle de la difficulté à trouver un emploi.

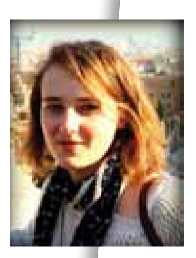
Une rumeur, un constat, des plaintes nous sont parvenus, puis l'inquiétude s'est propagée. La FNESI s'est donc lancée dans une vaste enquête sur l'emploi infirmier. A découvrir dans le dossier. Nous vous emmènerons aussi au-delà de nos frontières voir ce qui ce passe au niveau européen. Le processus de Bologne ouvre de nombreuses perspectives. Mais que se passe-t-il chez nos voisins européens ? Vous le découvrirez avec la directive 2005/36.

Une très bonne lecture...



Maud BUGE
Étudiante en L3 à l'IFSI du CHRU Gabriel Montpied de Clermont-Ferrand
Secrétaire Générale en charge de la Gestion Interne de la FNESI

mot de la présidente



Chers lecteurs, chères lectrices,

Une nouvelle année commence... J'en profite donc pour vous souhaiter à tous une excellente année, en espérant qu'elle soit marquée par des avancées prometteuses pour nos études et pour notre profession.

L'année 2012 s'est achevée par de tristes nouvelles : un recul de l'emploi que l'on ne peut plus cacher et un amendement au parlement européen dangereux pour les infirmiers européens, remettant en cause toute mobilité. Et si 2013 était l'année de tous les possibles ? Et si la recherche en soins infirmiers n'était plus une vision futuriste mais bien notre présent ?

En cette nouvelle année, n'oublions pas de rêver notre profession et notre système de santé pour le bien du patient et concrétisons nos souhaits les plus fous.

Ève GUILLAUME,
Étudiante en L3 à l'IFSI de Nancy Laxou
Présidente de la FNESI



L'actualité des ESI

PREMIER ANNIVERSAIRE DU DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE INFIRMIÈRE DE L'AMU



En janvier 2012, Aix Marseille Université ouvrait le premier département en sciences infirmières pleinement intégré à l'université. A l'occasion de son anniversaire, s'est tenu un groupe de travail auquel étaient invités de nombreux acteurs de notre profession dont la FNESI. Ce département regroupe actuellement les trois masters infirmiers proposés par l'université en partenariat avec l'EHESP (Cancérologie, Parcours de soins complexes, Gérontologie) ainsi que les 17 IFSI de la région. Mais il a aussi pour mission de développer la recherche en sciences infirmières. Un grand pas en avant pour notre formation !

Plus d'informations contactez : es@fnesi.org ■

ÉTUDIANTS DE PACES ET NOUVELLES MODALITÉS POUR LE CONCOURS



L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier a été modifié le 21 décembre 2012 : les candidats inscrits en première année commune aux études de santé (PACES) et ayant validé les unités d'enseignement de la PACES sont dorénavant dispensés des épreuves écrites d'admissibilité concernant notre formation. Le nombre total de candidats admis par cette voie est inclus dans le quota de l'institut de formation et ne peut excéder 10 % de celui-ci.

Les candidats admis sont dispensés de quatre unités d'enseignement : UE 1.1. S1 "psychologie, sociologie, anthropologie" ; UE 2.1. S1 "biologie fondamentale" ; UE 2.2. S1 "cycles de la vie et grandes fonctions" ; UE 2.11. S1 "pharmacologie et thérapeutiques". Ceci est, de la part des étudiants en soins infirmiers, **une main tendue pour que de véritables passerelles soient enfin instaurées pour notre formation.** ■

ERASMUS



Le programme ERASMUS-Mobilité a fait parler de lui dernièrement. L'information vous a peut-être échappé mais les étudiants partis en 2013 ont failli ne pas recevoir de bourse. Certains pays membres qui n'avaient pas voulu tenir leurs promesses budgétaires ont failli mettre en difficulté des milliers d'étudiants. Profitons-en pour rappeler l'importance de s'informer plus largement sur l'adoption du nouveau programme ERASMUS pour tous 2014-2020. Tous les établissements titulaires d'une Charte Universitaire Erasmus seront tenus de déposer une nouvelle demande de charte pour pouvoir organiser et s'impliquer dans des projets de mobilité ou de coopération à partir de l'année académique 2014-2015. Les autres établissements peuvent en profiter pour commencer les démarches de candidature pour la signature d'une charte ERASMUS. En effet, seulement 28 IFSI en France sont signataires de cette charte. Alors qu'il est prévu de la simplifier, ne nous privons pas de l'enrichissement que représente la mobilité étudiante !

Pour plus d'informations: international@fnesi.org ■



Les élections CROUS

> Du 19 au 30 novembre 2012 se sont déroulées les élections des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires.

ORGANES SOCIAUX

Les CROUS sont les organes sociaux de l'enseignement supérieur, ce sont eux qui gèrent, entre autres, les bourses sur critères sociaux, la restauration universitaire, le logement étudiant. L'enjeu pour les ESI était tout particulier. En effet, nos bourses étant versées par les Régions, une forte mobilisation des ESI lors de ce scrutin était nécessaire pour montrer notre volonté d'être considérés comme des étudiants « normaux ».

Cet objectif a été atteint dans la plupart des IFSI où les ESI ont voté en masse. Cependant, rares sont les instituts et les CROUS ayant apporté à leurs étudiants tous les moyens pour leur permettre de voter : pas de carte étudiante, système de procuration lourd, voire aucun bureau de vote !

Ces problèmes ont été dénoncés par la FNESI et nous espérons qu'en 2014 ces obstacles à la démocratie étudiante n'existeront plus !

A travers la France, 12 étudiants en soins infirmiers ont été élus par leurs pairs pour les représenter. Nous leur souhaitons de trouver le courage et de réussir leurs démarches pour améliorer nos conditions de vie étudiante !

SÉMINAIRE NATIONAL DES ÉLUS

Début mars, la FNESI a organisé son premier Séminaire National des Élus Étudiants en Soins Infirmiers pour les former à leurs nouveaux postes. Ce fut l'occasion pour ces élus de confronter les modalités de fonctionnement de leur CROUS et de puiser les meilleures idées. Cela leur a également permis d'échanger sur leurs ressentis et leurs expériences d'élus. Des formations riches et expertes leur ont été proposées pour leur permettre de prendre leur mandat en main rapidement et efficacement.

La FNESI, plus que jamais, défend la démocratie étudiante auprès de tous les acteurs de la vie étudiante. ■



Les questions les plus posées à la FNESI

> Tous les mois, vous êtes nombreux à nous contacter pour obtenir des informations et des conseils, ici, nous allons répondre aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées.

CHANGEMENT D'IFSI

Vous êtes nombreux chaque année à vouloir effectuer cette démarche.

Pour ce faire, il faut tout d'abord adresser une lettre de motivation à la direction de l'IFSI dans lequel vous souhaitez aller. Si possible, l'envoyer en recommandé avec accusé de réception. Dans ce courrier, expliquez les raisons de votre mutation, et restez à disposition pour un éventuel entretien. N'oubliez pas de prévenir votre direction d'IFSI de cette procédure en leur envoyant également un courrier.

Au niveau législatif, l'article 65 du 31 Juillet 2009 dit : « […] Lorsqu'un étudiant change d'IFSI pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme ».

Généralement les demandes aboutissent. Il faut juste s'y prendre au bon moment, et que les quotas ne soient pas encore atteints.

ÉQUIVALENCE DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANTE

Contrairement aux idées reçues, l'équivalence Aide-soignant existe toujours avec le référentiel de 2009. L'arrêté du 22 Octobre 2005 relatif au Diplôme d'État Aide-soignant, et plus précisément l'article 25 indique que « Pour obtenir le diplôme d'État d'Aide-soignant, les étudiants infirmiers ayant entrepris leurs études conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier doivent avoir été admis en deuxième année en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes: UE 2.10, S1 « Infectiologie hygiène » ; UE 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être » ; UE 4.3 S2 « Soins d'urgence » (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2) ; UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

Comment faire : s'adresser à votre direction d'IFSI et ensuite à l'ARS de votre région pour demander votre équivalent au diplôme Aide-soignant. ■

> ON VOUS ÉCOUTE !

TOUTE L'ÉQUIPE DU BUREAU NATIONAL S'EST ENGAGÉ À RÉPONDRE À VOS QUESTIONS : N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER EN PASSANT PAR LE SITE WWW.FNESI.ORG, LE FORUM WWW.E-FNESI.ORG, OU LES RÉSEAUX SOCIAUX.



Intégrer un MASTER

> ***> Avec la réforme de 2009, nous obtenons un grade de licence au terme de nos trois ans de formation. En théorie, cela nous ouvre les portes à la poursuite d'études et donc aux masters. Mais qu'en est-il en pratique ?***

> LE MASTER

LE MASTER EST UN DIPLÔME NATIONAL DÉLIVRÉ PAR L'UNIVERSITÉ, OU UN GRADE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, VALIDANT LA CINQUIÈME ANNÉE D'ÉTUDES APRÈS LE BACCALAURÉAT (BAC + 5), SOIT 120 ECTS AU-DELÀ DE LA LICENCE.
LE DEUXIÈME CYCLE ASSOCIE FORMATION GÉNÉRALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE, IL DOIT PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS DE COMPLÉTER LEURS CONNAISSANCES, D'APPROFONDIR LEUR CULTURE ET DOIT LES INITIER À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CORRESPONDANTE.
LES ENSEIGNEMENTS MENANT AU DIPLÔME NATIONAL DE MASTER COMPRENNENT UNE VOIE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ET UNE VOIE À FINALITÉ RECHERCHE.

LA POURSUITE D'ÉTUDES DANS LE PROCESSUS DE BOLOGNE

Le référentiel de 2009 a calqué la formation en soins infirmiers sur le modèle proposé par le processus de Bologne qui permet, depuis 1998, d'harmoniser, sans uniformiser, l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. Il met en place un système basé sur trois cycles (licence, master et doctorat) avec l'acquisition d'un système de crédits (les ECTS : European Credits Transfer System).

Actuellement, il n'existe pas de masters en soins infirmiers au sens du processus de Bologne, c'est-à-dire accessible directement dès la fin des trois ans de formation. En effet, le master Sciences Cliniques Infirmière de l'École des Hautes Études en Santé Public (EHESP) et le master Sciences Cliniques en Soins Infirmiers de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvellines ne sont accessibles qu'après quatre ans d'exercice professionnel.

Toutefois, il est possible d'intégrer dès l'obtention du grade de licence un master d'une autre filière universitaire.

COMMENT INTÉGRER UN MASTER ?

Une fois que votre choix est fait concernant la filière que vous souhaitez intégrer, vous allez devoir contacter le **Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO)** de votre université. Ce dernier vous indiquera les démarches à suivre. Ces démarches doivent se réaliser dès le début de la troisième année de formation, car cela peut prendre du temps. Il vous sera peut-être demandé de faire une Validation des Acquis d'Expérience (VAE).



> ECTS

LES ECTS QUE VOUS AVEZ ACQUIS DURANT VOS TROIS ANS DE FORMATION LE SONT DÉFINITIVEMENT.

La démarche est simple puisque la demande se fait sur le site internet http://www.vae.gouv.fr/.

En effet, pour intégrer un master, il faut avoir acquis les ECTS nécessaires en licence. Si vous souhaitez intégrer un master en sciences de l'éducation par exemple, certaines unités d'enseignement de notre formation sont communes avec celles de la licence sciences de l'éducation, tandis que d'autres ne « correspondent » pas. C'est là que la VAE intervient.■

Les MUTUELLES étudiantes

> Les Mutuelles étudiantes ont défrayé l'actualité ces derniers temps : des articles de journaux nationaux, des reportages télévisés… Mais comment fonctionnent-elles ? Quels sont les services proposés ? Faut-il les supprimer ? La FNESI répond à ces questions.



LE CADRE LÉGAL

Le Régime de Sécurité Sociale des Étudiants (RSSE) est obligatoire pour tout étudiant de 16 à 28 ans inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur et ne bénéficiant pas de régime spécial d'assurance maladie par un membre de sa famille (SNCF, EDF). Le RSSE a une compétence moins large que les autres régimes de sécurité sociale, puisque sa mission est limitée à la gestion de l'assurance maladie des étudiants.

Cette gestion de l'assurance maladie correspond au rôle des mutuelles étudiantes. Celles qui aujourd'hui sont habilitées à gérer le RSSE sont la LMDE (La Mutuelle des Étudiants) et le réseau des SMER (sociétés mutualistes étudiantes régionales). Les modalités de tiers payant, de cotisation et taux de remboursement sont fixés au niveau national par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et imposées aux mutuelles étudiantes. Les seules différences entre la LMDE et le réseau des SMER sont les services annexes qu'ils proposent et leur mode de fonctionnement : national pour la LMDE et régional pour les SMER.

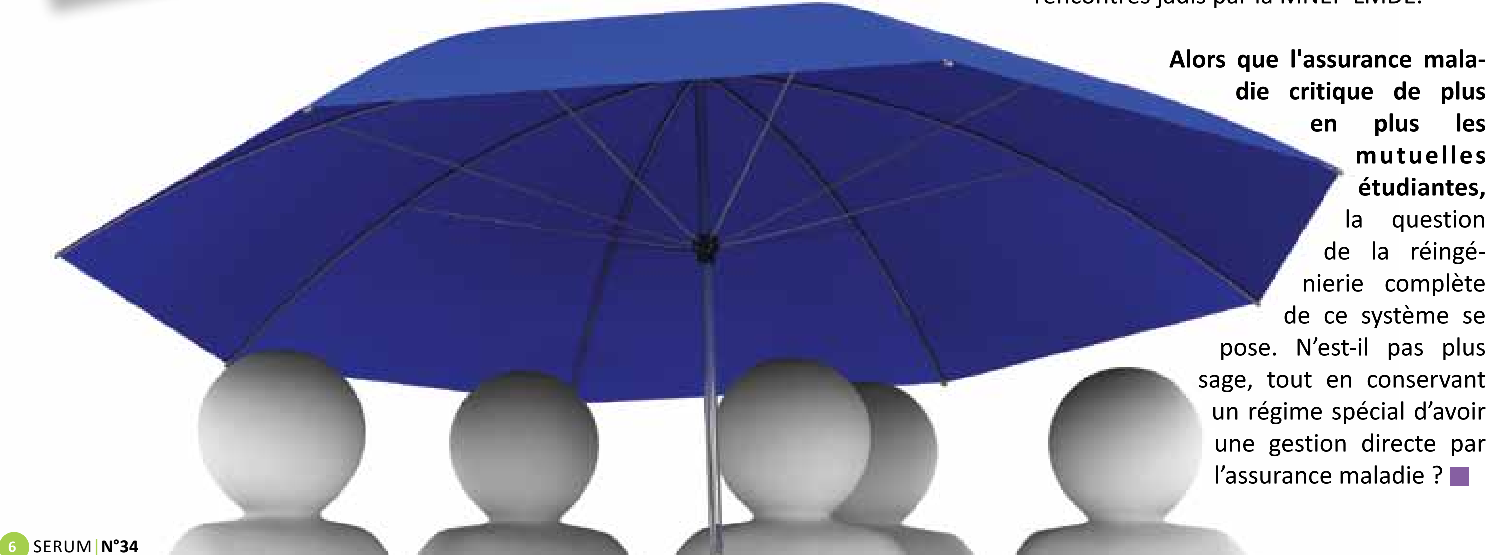
Récemment, les mutuelles ont défrayé la chronique : des carences mises en exergue par un rapport sénatorial ont attiré sur elles les regards : cartes Vitales « égarées », délais de remboursements excessivement longs…

DES MUTUELLES DANS LA TOURMENTE

Le rapport sur les mutuelles de l'UFC-Que Choisir dont le sujet est précisément les carences dans la gestion du RSSE par les mutuelles étudiantes, met en évidence plusieurs dysfonctionnements dont l'inscription. Elle se fait en effet à 40% via des formulaires en papier, source importante de retard de gestion des dossiers. Autre point négatif, la concurrence entre la LMDE et les SMER lors des inscriptions à l'université alors que les étudiants pour une cotisation de 207€ dans les deux cas, auront exactement la même couverture.

Néanmoins pour les mutuelles étudiantes avoir un adhérent c'est disposer d'un client potentiel pour la vente d'une complémentaire santé. Ce sont sur ces offres de services que diffèrent les mutuelles. Plus que cela, la situation de la LMDE inquiète. Cette mutuelle va mal selon les dires de son directeur. En cause? Les mêmes abus et dysfonctionnements rencontrés jadis par la MNEF-LMDE.

Alors que l'assurance maladie critique de plus en plus les mutuelles étudiantes, la question de la réingénierie complète de ce système se pose. N'est-il pas plus sage, tout en conservant un régime spécial d'avoir une gestion directe par l'assurance maladie ?



XIe Universités d'Été : la FNESI pose ses valises en Aquitaine !

> La FNESI organise sa 11ème édition des Universités d'Eté à Carcans-Maubuisson, en Aquitaine. Des étudiants en soins infirmiers de toute la France sont attendus pour participer à cet évènement devenu maintenant incontournable. Pour l'occasion, la FNESI a fait peau neuve: des nouveautés, un programme allongé, des surprises, et une nouvelle destination ! Du 13 au 16 juin 2013, nous vous invitons à nous rejoindre pour partager 4 jours de rencontres, de formations et de discussions, le tout dans un cadre festif, au milieu de la pinède!

> POUR S'INSCRIRE

WWW.FNESI.ORG POUR PARTICIPER VOUS DEVEZ ÊTRE ADHÉRENT À LA FNESI.
FORFAIT DE 50 €
TOUT COMPRIS
POUR LES 4 JOURS DES UE
AUTORISATION D'ABSENCE DU MINISTÈRE
APRÈS INSCRIPTION.
INFORMATION :
UE@FNESI.ORG
OU 06 43 92 85 58

LA FORMATION MISE EN AVANT

Les Universités d'Été sont avant tout un événement de formations durant lesquelles les étudiants acquièrent des compétences en lien avec les sujets suivis. Que vous soyez attirés par le monde associatif, ou que vous ayez l'envie de vous informer sur les sujets d'actualité concernant nos études, la FNESI vous proposera plusieurs parcours de formations afin que chaque participant puisse y trouver son intérêt. Pour la toute première fois, un parcours professionnel y sera proposé. La plénière sera l'occasion de discuter des poursuites d'étude et de la construction du 2ème cycle de notre formation avec des intervenants de qualités.

UN VILLAGE D'ÉCHANGES

Rencontrer les partenaires de la FNESI ? Pouvoir discuter avec des experts afin d'établir de nouveaux projets de Prévention Citoyenneté Solidarité ? Et bien plus encore... ? C'est possible, avec l'organisation d'un grand village où vous pourrez rencontrer et discuter avec ces différents acteurs, auprès desquels vous pourrez trouver conseils et aide pour réussir tous vos projets associatifs et bien au-delà.

COHÉSION ET CONVIVIALITÉ AU RENDEZ-VOUS !

Pour compléter un programme déjà bien rempli et se détendre un peu, des activités vous seront proposées. Viens faire découvrir les spécialités de ta région lors d'une dégustation à l'apéro des régions ! Des soirées seront organisées chaque soir, sur différents thèmes ! Ce sera l'occasion pour la FNESI de mettre en avant son engagement pour l'organisation de soirées étudiantes responsables, dont elle a signé la charte nationale en décembre 2012. Enfin le samedi soir, pour fêter l'élection du nouveau bureau, un Gala sera proposé: tenue correcte et décontractée exigée ! **Mais surtout, venir aux Universités d'Été, c'est partager avec des ESI nos convictions, notre volonté dans un cadre convivial !!!**



QUID de la rémunération du tutorat

des étudiants en soins infirmiers

> *Le ministère des affaires sociales et de la santé envisage à présent de rémunérer l'équipe ou l'établissement qui accueille un étudiant paramédical en stage, et non plus les soignants à titre individuel, a expliqué le 4 décembre 2012 le sous-directeur des ressources humaines du système de santé, Raymond Le Moign.*

Il s'exprimait lors des 2èmes états généraux infirmiers, organisés à Paris par le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI-CFE-CGC), le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil) et le Syndicat national des infirmières et infirmiers éducateurs de santé (Snies-Unsa). Le protocole d'accord du 2 février 2010 qui portait, entre autres, sur l'évolution statutaire des infirmiers consécutive à l'intégration de leur formation au système licence-master-doctorat (LMD), prévoyait la création «d'une indemnité spécifique servie aux infirmiers diplômés d'Etat exerçant les fonctions de tuteur, quel que soit leur statut d'emploi». Une circulaire tarifaire de juin 2010 précisait que cette indemnité devait «entrer en vigueur dès la rentrée de septembre».

Selon le site internet du SNPI, des projets de décret et d'arrêté prévoyaient notamment une prime de 850 euros brut annuels pour les infirmiers qui encadrent au moins 10 étudiants par an, pendant au moins 20 semaines au cours d'une même année.

Le syndicat notait le 22 octobre 2012 qu'ils n'étaient toujours pas parus au Journal officiel, et que le ministère des affaires sociales et de la santé ne semblait «pas décidé à valider ces textes» préparés à l'époque de son prédécesseur Xavier Bertrand.



QUELLE CHARGE POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS PARAMÉDICAUX

Raymond Le Moign a déclaré que le fait de partir « *tout de suite sur l'idée selon laquelle il fallait indemniser le tuteur* » individuellement avait été « *une erreur politique et technique* ». *Il aurait plutôt fallu privilégier une rémunération de l'établissement (public ou privé) ou de l'équipe qui accueille l'étudiant* », a-t-il indiqué. « *D'un point de vue technique, la question est de savoir comment, dans un financement forfaitaire de la mission d'enseignement et de recherche de l'établissement, il est possible d'intégrer la charge de l'encadrement des étudiants paramédicaux* », a-t-il précisé. Il a ajouté que la même logique prévalait déjà pour les étudiants en médecine et les internes. Par ailleurs, Marisol Touraine a chargé l'administration de lui proposer des pistes pour encourager la réalisation de stages en ambulatoire par les étudiants infirmiers. « *Les services ont rendu à la ministre des propositions qu'elle doit à présent arbitrer* », a expliqué Raymond Le Moign. Le responsable a également indiqué que la restitution d'une première partie de l'évaluation interne de la réforme de la formation initiale d'infirmier, conduite par le ministère, serait présentée début 2013 au comité de suivi du LMD.

Cette évaluation comporte des aspects statistiques, mais aussi qualitatifs, tirés d'auditions. Il a assuré que le ministère accepterait « le discours critique » de toutes les parties prenantes à la réforme, de façon à identifier ce qui s'est « bien passé » ou « mal passé ». L'évaluation externe menée par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) doit avoir lieu au premier semestre 2013, et celle conduite par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres) à partir de 2014. ■

Article paru sur Infirmiers.com le 5 décembre 2012 (dépêche APM).

> A LIRE AUSSI

- LES SOINS MODERNES À L'IFSI DU CH DE ROUBAIX
- ENTRE « CURE » ET « CARE », POUR UN SOIN ÉQUILIBRÉ
- UN IFSI FRANCO/ITALIEN !
- IFSI : QUID DE L'ENTRÉE POUR LES ÉTUDIANTS ISSUS DE LA PACES



Des idées d'IDE

du grand n'importe quoi...

> Des idées d'IDE (le mystère est entier sur sa véritable identité) a débuté son blog (http://ideeide.wordpress.com) en août 2011, à J-1 de sa rentrée en IFSI. Depuis plusieurs étapes dans sa vie ont été franchies et retracées par écrit dans ses articles que l'on partage régulièrement avec plaisir...

Ces derniers temps, nos cours, c'est du grand n'importe quoi. La plupart des médecins qui doivent nous faire les cours nous « lapinisent ». (du verbe « lapiniser » : poser un lapin).

> **Il y a ceux qui disent qu'ils avaient finalement un cours à la fac de médecine** (mais qui ne préviennent pas l'IFSI...).

> **Il y a ceux qui avaient la volonté de venir mais qui vont à l'IFSI situé à l'autre bout de la ville !** Pas de bol !

> **Il y a ceux dont on attend encore des nouvelles.**

Il y en a qui viennent, mais... L'intervenante qui nous a fait le cours sur l'insuffisance cardiaque nous a fait une belle démonstration de suffisance : « *Les patients ne parlent pas aux bonnes personnes car c'est à vous qu'ils parlent et pas à nous les médecins !* » ou encore « *Il serait temps que les IDE arrêtent de donner bêtement les médicaments.* »

L'intervenant qui devait nous faire un cours sur les infections pulmonaires en une heure, nous fait au final un cours de 45 min sur les neuraminidases. Quelle est donc la différence entre une pneumopathie et la grippe ? On va se faire des petites recherches perso. La tuberculose? Qu'est-ce que c'est ? A rechercher aussi !

L'intervenant de l'ARS qui devait nous faire un cours sur les outils démographiques, nous a présenté en long, en large et en travers l'organigramme de l'ARS locale. Passionnant !

J'ai envie de dire : heureusement que l'on a nos cours de pharmaco sur DVD qui sont super bien faits (pas comme l'année dernière pour la bio ou les grandes fonctions.)

Ce que je trouve dommage c'est que, les formatrices ne puissent pas assurer au pied levé un cours qui ne peut pas être donné par un médecin. L'année dernière sur les organes, elles découvraient des parties de notre anatomie.

Exemple lors d'un TD :
Formatrice 1 :
« *Les femmes ont aussi un urètre ?* »
Formatrice 2:
« *Oui je découvre ça en même temps que toi...* »

« *Pour nous rassurer on nous explique que pour les cours où les médecins ne sont pas venus, on ne nous posera pas de questions aux évaluations* ».

Je ne connais pas très bien le métier de formatrice mais quand même, elles pourraient se répartir les organes à voir et les appendre à fond avant de nous faire les TD (et accessoirement regarder à l'avance les questions qu'elles vont nous poser). Pareil pour quelques cours importants. Pour nous rassurer, on nous explique que pour les cours où les médecins ne sont pas venus, on ne nous posera pas de questions aux évaluations. C'est bien, mais en service... ?

Je suis actrice de ma formation (la petite phrase à la mode en IFSI...) donc je vais faire mes recherches et mes cours. Mais ce qui m'énerve c'est d'avoir un mode de cours, presque par correspondance, et si je ne vais pas en cours volontairement (ce qui m'arrangerait aujourd'hui vu la tonne de neige chez moi) on m'enlève du salaire cette journée d'absence car je suis en fongecif...

Enfin, heureusement on a quelque TD assurés par des infirmiers qui, eux, sont toujours présents ! ■

Article paru sur Infirmiers.com le 13 décembre 2012.

Une entrave à la étudiante en

> *La volonté d'améliorer la directive européenne 2005/36 CE afin de simplifier la mobilité professionnelle en Europe tourne mal pour les infirmiers européens. Les acteurs du monde infirmier se mobilisent pour faire entendre la voix de nos professionnels et étudiants, et leur désir de reconnaissance.*

LA DIRECTIVE 2005/36 CE SUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

La commission européenne a publié en juin 2011 « un livre vert » afin de stimuler le débat des institutions européennes autour de l'amélioration de cette directive. L'objectif de la proposition de la Commission est d'accroître la mobilité au sein du marché intérieur en simplifiant et en accélérant les procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles. Il est question entre autre de la mise en place d'une carte professionnelle européenne et de l'exigence des compétences linguistiques.

Cette directive implique d'introduire une certaine lisibilité dans les diplômes des différentes professions. Il y a donc eu une discussion sur les mises à jour des exigences de formation minimale pour faciliter la mobilité et en particulier celle de la formation infirmière. Au départ, la commission a proposé d'élever le niveau de formation générale requis pour l'entrée en formation de 10 à 12 ans dans le souci de suivre l'évolution du métier d'infirmière et de pallier à l'émergence de nouveaux besoins en santé, mais certains pays en ont décidé autrement.

EN FRANCE, COMMENT ÇA SE PASSE ?

La formation en France a évolué tant au niveau du contenu que du temps de formation, mais cela fait plus de 30 ans que le niveau minimal d'entrée en formation est celui du bac. Depuis 2009, nous avons intégré un nouveau référentiel qui respecte le processus de Bologne. Ainsi, nous avons un système comprenant des diplômes facilement lisibles et comparables, des crédits (ECTS), un circuit LMD ainsi que la promotion de la mobilité. **Nous avons une formation à la fois universitaire et professionnalisante.** L'étudiant construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. Il est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluridisciplinaire.

ÉTAT DES LIEUX EN EUROPE

Un certain nombre de pays ont introduit depuis des années l'exigence d'un niveau de 12 ans de scolarité avant d'entrer en formation comme : la Grèce, l'Islande ou la Norvège. Ces dix dernières années, un grand nombre de pays ont harmonisé leur formation infirmière grâce à la promotion des accords de Bologne. Ainsi, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou encore la France ont maintenant une formation infirmière universitaire. L'Irlande est un très bel exemple de la réussite de l'introduction du processus de Bologne. Ils ont créé une formation infirmière universitaire en 4 ans qui a permis de rendre le métier beaucoup plus attractif : ils ont vu augmenter leurs demandes d'entrée en formation de 25% en 1 an.

Par contre, d'autres pays comme l'Allemagne ou la Belgique ont deux niveaux de formation infirmière. L'une amenant à l'exercice d'une « infirmière technicienne » est accessible à partir de 10 ans de scolarité, l'autre, plus universitaire, est accessible à partir de 12 ans de scolarité.

mobilité & professionnelle EUROPE

Mais ceci n'est pas la seule différence. Lorsque nous comparons plus attentivement les champs de compétences et d'actes des différents titres d'infirmiers en Europe, nous remarquons qu'avec un « même diplôme » nous n'exerçons pas de la même manière. Il n'y a, par exemple, pas de notion d'autonomie chez l'infirmière allemande.

FORMATION INFIRMIÈRE EN EUROPE

L'évolution rapide de l'environnement de soin dans le monde pousse à repenser, à refaçonner la pratique infirmière. Il est donc indispensable d'avoir un niveau suffisant en entrée de formation afin d'intégrer toutes les notions avec lesquelles une infirmière doit travailler.

En effet, elle doit avoir d'un coté énormément de connaissances théoriques afin de faire face aux avancées scientifiques et technologiques, mais elle doit aussi faire preuve de réflexivité, de leadership et de réactivité afin d'assurer ses responsabilités.

En outre, un bon ratio d'infirmiers en service ayant une formation universitaire contribue directement à réduire les coûts associés aux accidents et aux événements indésirables, estimés par l'OMS à 10 % des dépenses de santé d'un pays. Ceci assure aussi une amélioration de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

Enfin, dans l'optique d'améliorer la compétitivité de notre Europe il est important d'harmoniser la formation vers le haut.

LES ACTEURS DU MONDE INFIRMIER UNIS FACE AU BLOCAGE D'UNE MINORITÉ

Pour revenir à l'actualité propre, la transformation de la directive va être validée ou non fin mars 2013. En amont, elle est passée devant 3 commissions européennes différentes afin que chacune émettent leurs avis, remarques et changements. Des représentants des pays qui ont un système de formation à deux niveaux ne désirent pas voir leur pays mis en difficulté par ces changements. Ils ont donc rallié à leur cause un ensemble de minorités européennes afin d'obtenir suffisamment de votes dans l'objectif de ne pas augmenter cette exigence d'entrée en formation infirmière à douze ans.

Des grandes organisations européennes et nationales dont la FNESI, le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF), l'European Fédération of Nursing (EFN), l'European Nursing Students Association (ENSA), European Federation of nursing educator (FINE) le Comité d'Entente des Formations Infirmières Et Cadres (CEFIEC) et bien d'autres encore, ont une position commune concernant ce sujet.

Nous avons suivi les affaires de près et avons ensuite alerté, communiqué et agi de façon commune et unie pour faire évoluer les votes en notre faveur. Nos mobilisations ont pour l'instant abouti au vote d'un compromis faisant apparaître les deux possibilités d'entrée en formation et les compétences requises pour la libre circulation des professionnels infirmiers. Tout est encore possible : cette directive a encore plusieurs étapes à franchir avant d'être adoptée. ■



Les journées à thème de la FNESI

> La FNESI a toujours défendu et mis en place des projets de Prévention, Citoyenneté et Solidarité (PCS) pour promouvoir et valoriser l'engagement des Étudiants en Soins Infirmiers (ESI). Avec les années, le nombre de projets se multipliant, l'idée des « journées à thèmes de la FNESI » est née.

Il sera intéressant de pouvoir réunir différents acteurs du milieu associatif avec des étudiants infirmiers afin de leur permettre d'aborder les thèmes choisis, par le biais de stands d'informations ou d'ateliers.

ET CONCRÈTEMENT QU'ENTEND-ON PAR « JOURNÉES À THÈMES DE LA FNESI » ?

Les « journées à thèmes de la FNESI » peuvent prendre différentes formes : demi-journée, journée, semaine, voire un week-end ; cela dépendra du nombre de thèmes que vous abordez ! Il peut être intéressant pour les L3 de présenter un projet à toute la promotion, dans le cadre des Unités d'Enseignement optionnelles.

INTÉRESSÉS PAR LE SPORT ?

Concrètement, si vous vous rendez compte que dans votre IFSI il y a une dominante sportive, alors lancez-vous dans l'organisation d'un tournoi handisport ! Pourquoi ne pas créer une ou plusieurs équipes dans l'IFSI et organiser des rencontres inter-promo ? Ça sera l'occasion de renforcer la cohésion entre les étudiants et de les sensibiliser sur la difficulté d'accès aux études des personnes handicapées.

LA CUISINE ?

Vous remarquez que, pendant les pauses, tout le monde parle fast-food ou petits plats ? Le projet aubergine est fait pour vous ! Ce projet est simple : c'est une vente de paniers de fruits et légumes à un prix défiant toute concurrence. En complément pourquoi ne pas organiser un cours de cuisine à l'IFSI, un apéro dînatoire équilibré ou encore une journée de prévention autour des habitudes alimentaires chez les étudiants ? Pour mettre en place ce thème vous pouvez demander à des diététiciennes ou à des nutritionnistes d'intervenir.

OU LA SÉCURITÉ DES ÉTUDIANTS ?

Vous faites le constat que la majorité des étudiants de votre IFSI prend la voiture pour venir en cours et en soirées ? Pourquoi ne pas faire une journée de sensibilisation sur les conduites à risques, la somnolence au volant ou l'usage de stupéfiants ? Grâce aux partenaires de la FNESI, vous aurez la possibilité d'avoir du matériel de prévention pour la sécurité routière afin d'organiser des ateliers ou des stands d'informations.

CES JOURNÉES SONT FAITES POUR VOUS !

Ces journées ont vocation à établir une dynamique entre les étudiants dans l'IFSI et à rendre attractif l'engagement associatif ! Alors n'hésitez pas, mettez-les en place lors des journées portes ouvertes ou d'intégration de votre IFSI. ■





> Plus de 9000 € de dons récoltés par le réseau de la FNESI lors du Téléthon, merci.

> La grande enquête de la FNESI menée à l'été 2012 a été largement reprise par la presse spécialisée.

> Une étudiante de Pau a reçu son adhésion à la FNESI comme cadeau de Noël.

> Une directrice d'IFSI soutient le projet FREN'ESI proposé par les élus de son établissement et met des salles à disposition de la région pour faciliter la logistique de l'événement.



> La FNESI accompagne chaque jour au moins 3 étudiants en difficulté dans leur vie à l'IFSI.

> Dans un IFSI de la région parisienne, on dénombre plus d'abandons que d'étudiants diplômés au bout de 3 ans de formation.

> De très nombreux IFSI ne reçoivent toujours pas le Sérum; pourtant un colis à leur adresse leur est bel et bien envoyé...

> Certains IFSI ayant signé la convention ERASMUS n'ont cherché aucun partenariat pour faire partir leurs étudiants à l'étranger. Belles démarches, mais insuffisantes !

> Des ESI se voient retirer un trop-perçu d'indemnités kilométriques (de 120 à 160 €) un an après sans explication préalable.

VDM

« Aujourd'hui, j'ai dit "Besoin de rien ?" à un patient, il m'a répondu "Envie de toi" » VDM

« Moi et ma motivation allons tout déchirer ce mois-ci. Il faudrait juste que Motivation rentre de vacances un de ces jours. » VDM

« Allez.. Confidences pour confidences.. Vous aussi vous vous êtes découvert lors de vos révisions une schizophrénie certaine, un cancer dans environ quatre-cinq organes différents et le choc d'avoir été victime d'une erreur médicamenteuse... Bon, c'est pas tout ça, mais j'vais quand même aller me palper les seins, des fois que ! » VDM



ÉTAT DES LIEUX DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Entrée en IFSI et Jeunes Diplômés

> Dans les IFSI les quotas augmentent… Le chômage et les emplois précaires aussi. Depuis le mois de juillet 2012, la FNESI a dû faire face à un problème nouveau auquel sont confrontés les jeunes diplômés. Les promotions tout juste sorties des IFSI, premiers étudiants en soins infirmiers de la réforme de 2009, nous font part de leurs inquiétudes quant à la situation de l'emploi infirmier.

Le temps du plein emploi infirmier semble être révolu ! Curieux au vu des récents articles de presse et enquêtes nationales témoignant de l'attractivité du métier et de la pénurie d'IDE.

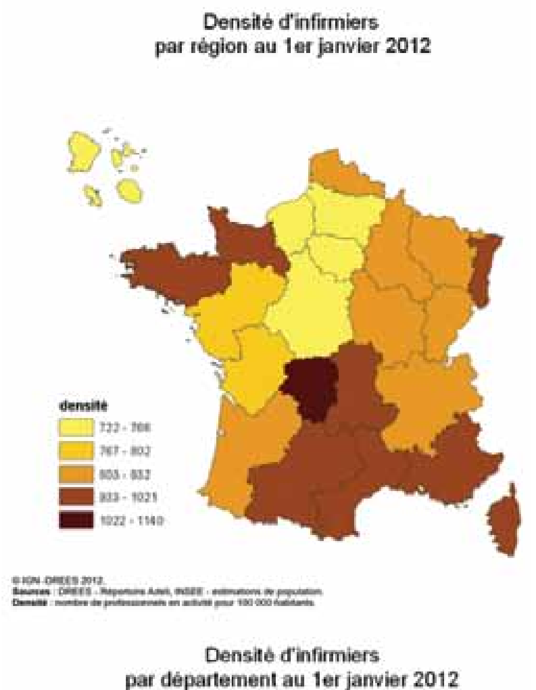
Mais c'est une réalité : un grand nombre d'IDE nouveaux diplômés sont sans emploi et peinent à trouver des missions d'intérim. Ainsi, il devient fréquent que de jeunes diplômés se voient contraints de changer de région pour trouver des missions, mais rarement des CDD ou si toutefois ils y parviennent, ceux-ci n'excèdent pas quelques mois. Ensuite c'est à nouveau la recherche d'emploi.

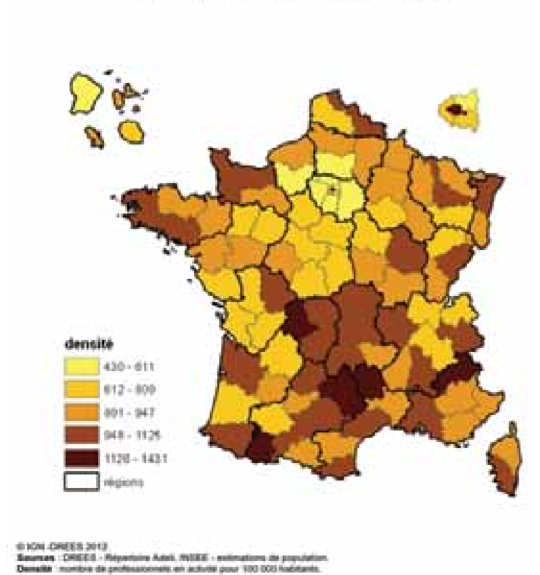
Des forums et des groupes de réseaux sociaux entièrement consacrés à la raréfaction des offres d'emploi se sont créés, le phénomène est bien réel. Lors de notre investigation, nous avons été confrontés à un problème majeur : l'absence totale de données chiffrées sur le sujet. Certes il existe nombre d'enquêtes ou d'études sur la démographie infirmière et sur les besoins en infirmiers mais pas sur la situation de l'emploi.

PANORAMA DE LA SITUATION

De nouveaux métiers se créent pour subvenir aux demandes d'une population vieillissante. Il est alors légitime de s'interroger sur les témoignages de situation de chômage ou de précarisation de l'emploi, chaque jour plus nombreux. Ils ne reflètent ni les projections sur la situation de l'emploi, ni les rapports précédents qui témoignent de l'attractivité du métier d'infirmier, due en grande partie à la garantie d'un emploi dès le diplôme en poche. Avant tout, il est à noter que ce problème, quelle que soit la région, concerne principalement l'emploi hospitalier (54% des IDE travaillaient en 2009 en milieu hospitalier).

Autre variable d'importance, l'emploi intérimaire est touché de plein fouet par cette tendance. On notera une diminution de l'offre d'emploi sur l'ensemble du territoire, avec de fortes accentuations





dans certaines régions. A prendre en compte également : le fait qu'en 2012 il y ait eu deux promotions diplômées, la promotion 2009-2012 arrive en avance par rapport aux promotions du référentiel de 1992. De plus, la promotion précédente n'avait que 6 mois d'embauche lors de l'arrivée des diplômés de la réforme de 2009 sur le marché du travail.

DES DISPARITÉS RÉGIONALES

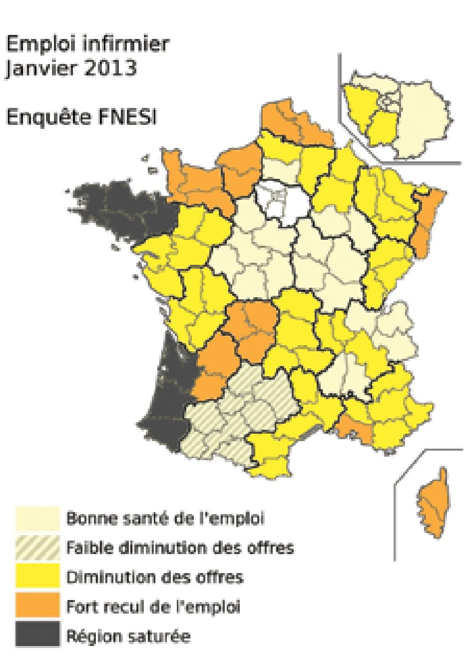
Le problème de l'offre d'emploi et les disparités régionales en matière de postes à pourvoir ont notamment été évoqués lors des premières Rencontres RH de la Santé, en septembre 2012. Lors de cet événement, Jean Marie Bardot, président de l'ADRHESS (association pour le développement des ressources humaines des établissements sanitaires et sociaux) témoignait, de cet état de fait : certaines régions n'embauchent plus. Force est de constater que ce problème connaît de grandes disparités géographiques : certaines régions comme la Bretagne, l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Normandie n'emploient plus, alors que des manques d'effectifs et donc des offres d'emplois existent en île de France ou en Région Centre.

On pourra dresser un parallèle avec l'état de la densité d'infirmiers en fonction de la densité de population sur le territoire. Les raisons évoquées comme étant à la base de ce fait nouveau, soit au travers des différentes enquêtes, soit directement issues des témoignages d'IDE jeunes diplômés, nous apportent des éclaircissements.

Pour la région parisienne, l'offre d'emploi est bien réelle. Mais ce sont principalement des intérimaires qui y trouvent leur compte. Peu de CDD sont signés. Les conditions d'exercice, les restrictions budgétaires et surtout les difficultés de logements sont autant de causes qui freinent les IDE dans leur volonté de travailler en île de France. L'île-de-France, pour toutes ces raisons, n'attire pas : on y trouve du travail mais les emplois sont précaires et non pérennes.

Un autre exemple d'une région où l'emploi se fait de plus en plus rare : la Basse-Normandie, région dans laquelle une proportion importante de jeunes IDE n'ont pas trouvé de poste. Certains, préférant l'intérim, se sont inscrits en agence mais les missions restent rares dans la région (exception faite des EHPAD) et la durée des missions n'excède pas quelques jours. La tendance est donc à l'exil, vers des régions plus propices à l'emploi.

Les conséquences de ces difficultés dans la recherche d'un emploi se font sentir jusque dans l'entourage des IDE, créant un réel mal-être et une souffrance psychologique.



Ils connaissent une difficulté supplémentaire, une difficulté de compréhension de la part de leurs proches et de leur famille pour lesquels le plein emploi infirmier est une évidence...

LA PRISE EN COMPTE DE LA MOBILITÉ

Un constat que nous pouvons faire est celui de la nécessité de la mobilité pour les jeunes IDE. Comme dit précédemment, une grande proportion des jeunes diplômés de province se trouve dans l'obligation d'aller en région parisienne, pour trouver de l'emploi. Parallèlement, les IDE de cette même région la quittent après de courtes périodes d'exercice, ce qui est dû aux difficultés de conditions d'exercice et de logement. Ces IDE se tournent ensuite vers les centres hospitaliers de province. Or ces derniers ont récemment vu leur capacité d'embauche de personnel soignant diminuer.

Mais si à la fin des études les portes se ferment sur l'emploi et que le mythe du plein emploi est révolu, comment expliquer que rien ne soit fait à l'entrée en IFSI pour anticiper ce problème ?

Le pourcentage d'arrêt de formation suffit-il à lui seul à expliquer la tendance à l'augmentation des quotas à l'entrée en IFSI ?

EMPLOI

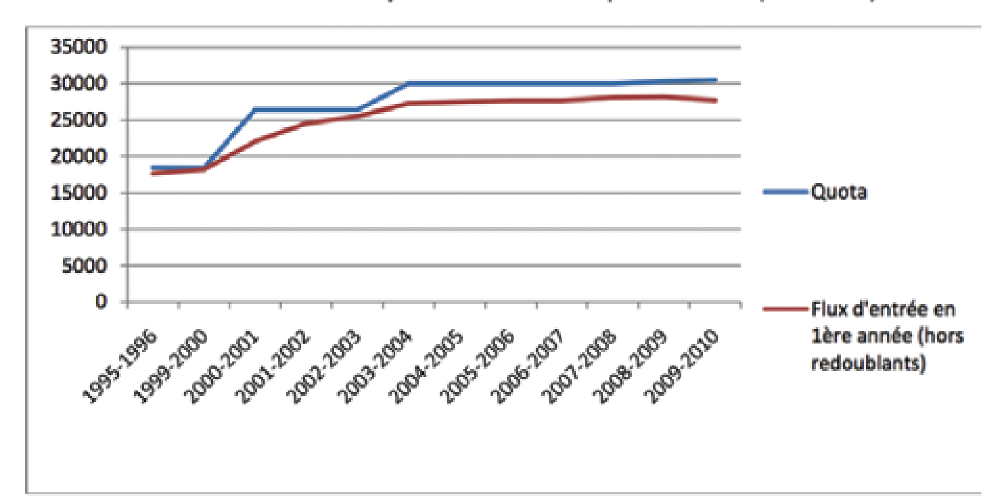
DE LA DÉMOGRAPHIE ET DES QUOTAS

En 2010, les enquêtes de recensement estimaient à 520 000 le nombre d'infirmiers en France, soit en 20 ans une augmentation de 170 % des effectifs. Aujourd'hui on compte en moyenne plus de 800 IDE pour 10 000 habitants. Parallèlement, de 2000 à 2008 le nombre de « primo-entrants » en IFSI augmentait de 28 %. Autant d'ESI qui plus tard seront 80 % à obtenir leur DE (estimation 2010).

QUOTAS D'ADMISSION AU CONCOURS D'ENTRÉE EN IFSI

Les flux d'entrée en IFSI pour les étudiants envisageant des études en Soins Infirmiers sont régulés par des quotas régionaux. Au niveau national, ils n'ont cessé d'augmenter ces 20 dernières années. Avec une légère hausse depuis 2008 ayant pour objectif de pallier la pénurie d'IDE.

Evolution du nombre de primo-inscrits et du quota national (1995-2009)



LA QUESTION DE LA GESTION DES QUOTAS

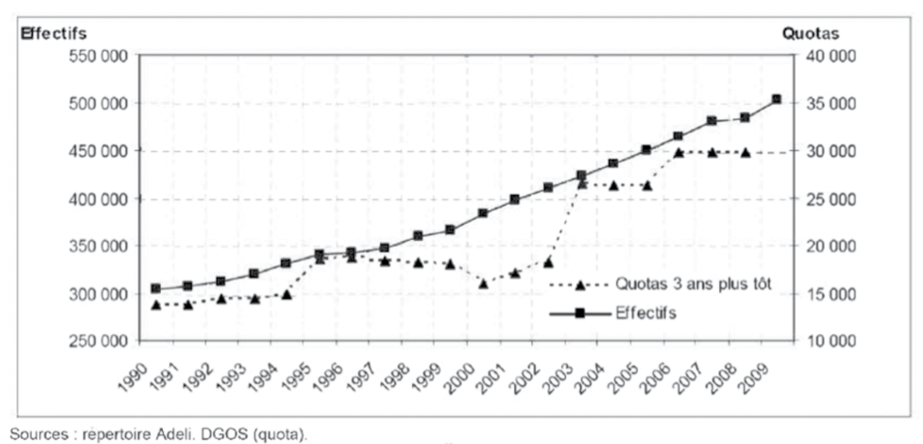
Certaines régions démunies en IDE augmentent leur quota à l'entrée en IFSI mais ne trouvent pas pour autant de solution car il faut 3 ans de formation et l'offre de soin aura d'ici là le temps d'évoluer.

La question du devenir de ces ESI futurs diplômés se pose : qu'arrivera-t-il si en trois ans les IDE des régions frontalières en recherche d'emploi se déplacent ? Et ce scénario est plus que probable ! La gestion des quotas par les régions est donc largement remise en question: penser qu'en ouvrant le concours on augmente au final le nombre d'IDE n'est pas la bonne solution.

Le nombre d'infirmiers en activité est régulé par d'autres facteurs que celui du simple nombre d'entrants en IFSI (cessations temporaires ou définitives d'activité entre autres). Les hausses brutales des effectifs d'ESI à leur entrée en formation n'ont donc aucun impact sur l'évolution « naturelle » des effectifs de professionnels.

D'autre part, il y avait en 2009, 20% de déperdition, qui s'explique par une trop grande ouverture du concours et l'augmentation des quotas : cela entraîne

Evolution du nombre d'infirmiers de moins de 65 ans en activité en France et du quota



Sources : répertoire Adeli. DGOS (quota).
Champ : infirmiers âgés de moins de 65 ans, en activité au 1er janvier, France entière.

l'entrée dans la formation d'étudiants qui, à la base, n'avaient pas forcément les compétences requises pour l'accès aux études en soins infirmiers.

Il y a donc une trop grande facilité d'entrée en formation qui décrédibilise la formation dans son ensemble et produit des conséquences désastreuses sur la façon dont sont perçus des jeunes diplômés lorsqu'ils arrivent dans le monde du travail.

L'augmentation des quotas de manière régionale ne tient pas compte de l'état du marché du travail de façon nationale : il y a un surplus d'IDE dans certaines régions où l'emploi fait défaut, capables de mobilité. Les études récentes mettent d'ailleurs en exergue cette nouvelle tendance des IDE à plus de mobilité même si elle reste toute relative (DRESS mai 2011). Mais ces infirmiers auront beau être mobiles, si les régions qui offrent encore de l'emploi augmentent leurs quotas sans aucune prise en compte de la situation globale au niveau national, ces mesures ne feront que gonfler les rangs des IDE précaires et/ou au chômage.

La capacité de mobilité des jeunes diplômés n'est d'ailleurs jamais prise en compte dans ces estimations. La mobilité des infirmiers reste relativement basse (1,1% selon « Études et résultats n°759, DREES, mai 2011). Celle des jeunes diplômés est une variable indispensable à la bonne compréhension des situations régionales en terme de marché de l'emploi, pour cause, un quart des diplômés (24 % sur la France entière) changent de région une fois le diplôme en poche. Les causes : retourner dans leur région d'origine, recherche d'un emploi (moyenne sur la période 2006-2009, étude FHP mars 2001). Il serait donc bon de tenir compte des origines géographiques des ESI à leur entrée en IFSI afin de dresser de façon pertinente des prévisions démographiques.

D'autre part, si les créations de postes ne restent que théoriques, face aux regroupements ou fermetures de services, face aux équipes toujours en effectif minimum et l'incapacité des établissements à embaucher, ces ESI viendront gonfler les rangs d'une nouvelle catégorie d'IDE : des IDE souffrant d'une situation d'emploi précaire ou de chômage jamais rencontrée jusque là.

CONCLUSION

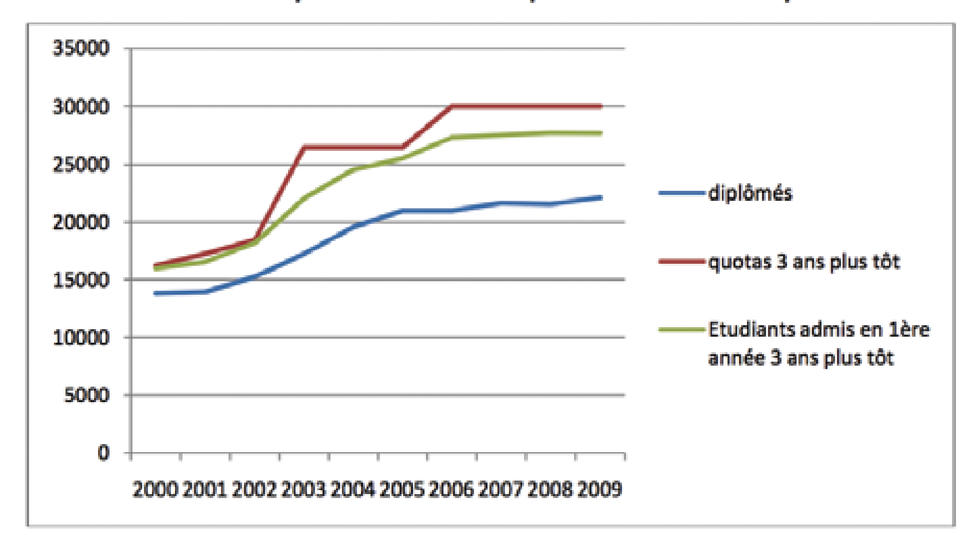
C'est donc un discours totalement paradoxal que tiennent en ce moment les pouvoirs publics : la pénurie d'IDE est effectivement là, mais si rien n'encourage les offres d'emploi, les quotas auront beau augmenter la pénurie infirmière persistera. Tout comme le chômage, paradoxalement.

Il serait bon de mener des enquêtes sur l'état de l'emploi des professionnels de santé, données qui jusqu'alors n'existent pas ou ne sont pas prises en considération. Des axes nouveaux de réflexion sur les moyens de lutte sur la pénurie infirmière seraient également à envisager, notamment en ce qui concerne les conditions d'entrée dans les études de soins infirmiers.

Enfin, selon les prévisions à l'horizon 2030, le nombre d'IDE en activité continuera de croître mais de façon moins prononcée (DREES, Études et Résultats, n°760, mai 2011). Les perspectives d'avenir du métier sont donc plutôt positives, si on prend en compte l'évolution de la population. En effet, le vieillissement et la nécessité du développement des soins aux personnes âgées ouvrent de nouvelles perspectives de métiers ainsi que la baisse prévisible des effectifs de médecins (-10% selon DREES, Dossiers Solidarité et Santé, n°12, 2009). Des horizons plutôt favorables...

Espérons donc que le problème de l'emploi infirmier ne soit que passager et que les futurs diplômés pourront trouver un emploi un an après leur diplôme, pour 97 % d'entre eux, comme leurs prédécesseurs.

Evolution du nombre de diplômés,
et du nombre de primo-entrants et du quota national trois ans plus tôt



GÉRER ses partenaires



> Parce que vous avez besoin d'eux pour avancer comme ils ont besoin de vous pour communiquer, les partenaires sont des organes élémentaires dans la machinerie d'une association étudiante. Mode d'emploi...

POURQUOI UN PARTENAIRE?

Un partenariat induit un échange entre deux parties : dans le cas des associations d'étudiants, il s'agit généralement de subventions financières et de goodies en échange de communication.

COMMENT CHOISIR UN PARTENAIRE, COMMENT L'ABORDER ?

Les partenaires de votre association doivent être en accord avec l'image que vous souhaitez donner et doivent pouvoir présenter un intérêt à travailler avec vous. Cependant, n'hésitez jamais à contacter aussi bien des entreprises locales que des firmes nationales, les étudiants infirmiers sont et resteront un public très prisé.

ABORDER UN PARTENAIRE SE FAIT EN PLUSIEURS ÉTAPES

Premièrement, contactez-les par courrier ou mail en joignant un dossier de présentation de l'association. Ce dossier peut contenir, une présentation générale de l'association, les projets réalisés, en cours et à venir. Ce dossier doit attirer l'œil de votre potentiel partenaire et mettre en avant des actions dans lesquelles il peut se projeter. N'oubliez surtout pas de préciser toutes les coordonnées utiles à la fin du dossier.

Si le dossier les interpelle, ils vous contacteront rapidement pour convenir d'un rendez-vous. Si vous trouvez que leur réaction prend du temps, vous pouvez les relancer par mail ou appeler directement. Le 1er rendez vous est primordial.

DEMANDER UNE SUBVENTION

En règles générales un partenaire vous versera chaque année une subvention de fonctionnement fixée dans la convention de partenariat. Mais il pourra aussi choisir de soutenir vos projets financièrement, à vous de lui en donner l'envie.

Pour bien faire, à chaque projet doit être fait un dossier de demande de subvention. Ce dossier doit contenir une description adaptée aux partenaires, une description de vos besoins et un budget prévisionnel précisant ce que vous attendez de chacun.

Envoyez ce dossier suffisamment tôt aux partenaires pour qu'ils aient le temps de débloquer les fonds.

ENTRETENIR SON PARTENARIAT

Un partenariat, ça se chouchoute ! Alors qu'il est difficile d'en trouver, il est très facile d'en perdre. ■

> LES 5 RÈGLES D'OR D'UN PARTENARIAT QUI DURE

1. JE LES CONTACTE TRÈS RÉGULIÈREMENT POUR QU'ILS SACHENT QUE J'EXISTE ET QUE J'AGIS.
2. JE LES CONNAIS PAR CŒUR ET JE SUIS TOUJOURS AU POINT SUR LEURS OFFRES.
3. JE DONNE LES RENDEZ-VOUS DANS LE LOCAL DE L'ASSOCIATION OÙ ILS POURRONT TROUVER LEURS AFFICHES, PROSPECTUS ET AUTRES GOODIES.
4. JE LEUR FAIS UN COMPTE RENDU DES ACTIONS QU'ILS ONT SOUTENUES.
5. JE LES INVITE AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS.





Rejoins-nous !

> La Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI) est l'unique association présente par, pour et avec les 90 000 étudiants infirmiers de toute la France.

LA FNESI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Présente pour l'ensemble des étudiants infirmiers de France, la FNESI, association loi 1901, est l'unique structure reconnue représentative de notre filière.
La FNESI fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants infirmiers.

Par son indépendance à toute idéologie politique, syndicale ou religieuse, elle a toujours su être force de proposition pour améliorer la condition étudiante dans les IFSI.
Elle véhicule ses valeurs associatives grâce à un réseau développé du local au national : à travers les associations étudiantes et une équipe nationale.
La FNESI dynamise au quotidien la vie étudiante et fédère les étudiants en les rendant auteurs de leur formation.

LA FNESI N'EST RIEN D'AUTRE QUE CE QUE VOUS EN FAITES !!

> LE SENS DE L'ADHÉSION À LA FNESI

OÙ QUE SOIT VOTRE IFSI, VOUS PARTAGEZ DE NOMBREUX CENTRES D'INTÉRÊT :
vous êtes étudiants en Soins Infirmiers ! Adhérer c'est contribuer à faire progresser la cause des ESI. L'adhésion est aussi un signe symbolique d'approbation des valeurs portées par la FNESI.

LE SENS D'UNE ADHÉSION
repose sur un engagement, qu'il soit petit ou grand, discret ou visible.

COMMENT ADHÉRER ?
simple et rapide, rendez vous sur www.fnesi.org rubrique adhérer à la FNESI

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

> **La représentation des étudiants infirmiers de France** dans toutes les instances concernant notre formation et notre vie étudiante : CROUS, conseils régionaux, conseils centraux, ministère de la santé …

> **Une vigilance permanente pour l'amélioration des conditions de vie des ESI.**

> **www.fnesi.org, le forum www.e-fnesi.org et les newsletters FNESI :** toute l'info et l'actu sur la formation infirmière et bien plus !

> **2 événements nationaux conviviaux 100% étudiants infirmiers : le Congrès et les Universités d'Été.**

> **Plus de 600 étudiants informés** sur leurs droits et défendus individuellement tous les ans.

> **L'aide à la création et au développement des associations et des projets** associatifs (stage à l'étranger, soirées étudiantes responsables, actions de prévention et de solidarité…).

> **Des publications de qualité avec les Guides et le Sérum, distribués gratuitement.**

> **Des formations pour les élus étudiants** (délégués, responsables associatifs, élus CROUS, élus GCS, élus centraux). ■

Jeunes diplômés, préparez votre retraite dès le début de votre carrière !

“La retraite, c'est 40% de revenus en moins !
Pour mon avenir, il me faut maintenant une solution en plus.”

Anne-Lise • 25 ans • infirmière

RENDEMENT **4%** pour 2013

Rente de retraite garantie à vie[1]

AVEC LA COMPLÉMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS DU C.G.O.S, VOUS AVEZ LA SOLUTION POUR PROTÉGER VOTRE NIVEAU DE VIE DE DEMAIN.

- Vous choisissez le montant de vos cotisations selon votre budget.
- Vous pouvez modifier ou suspendre vos cotisations à tout moment, sans frais.
- Vous bénéficiez immédiatement de nombreux avantages : une aide remboursable à 0%, une offre 18-35 ans...[2]
- Vous économisez sur vos impôts en déduisant 100% de vos cotisations[3].

Agissez avec la 1ère complémentaire retraite de la Fonction Publique Hospitalière.





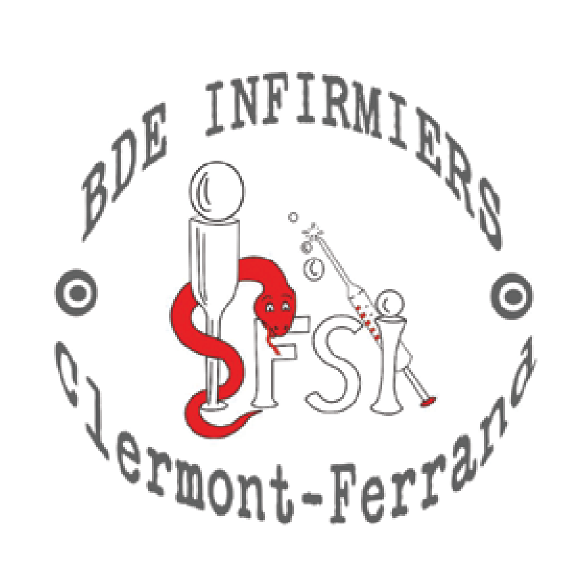






(1) Depuis le 1er avril 2008, toute nouvelle affiliation bénéficie d'une rente conventionnelle garantie à vie par Allianz Vie.
(2) Offres soumises à conditions.
(3) Dans la limite du plafond fixé par la législation fiscale en vigueur.

BDEI Clermont-Ferrand



> Le BDEI Clermont-Ferrand est une association d'étudiants en soins infirmiers de l'IFSI du CHRU de Clermont-Ferrand. Reprise depuis 3 ans par une équipe dynamique, elle a su devenir un acteur majeur de la vie étudiante au sein de l'institut, association reconnue par l'ensemble des étudiants et l'équipe pédagogique.

De nombreuses actions sont menées au sein, et en dehors de l'IFSI, touchant de nombreux domaines.

Tout d'abord, elle offre des services aux étudiants au sein même des locaux comme la traditionnelle vente de cafés et de denrées à tarifs réduits chaque jour. C'est un moment également de convivialité et de partage avec l'ensemble des étudiants infirmiers et élèves aide-soignants en formation dans cet institut.

Ensuite, elle organise chaque année un week-end de Bienvenue favorisant l'échange et la rencontre de nouveaux et anciens ESI de Clermont-Ferrand, sur une thématique sportive et ludique. En fin d'année, le BDEI Clermont-Ferrand célèbre l'achèvement d'une année scolaire avec le fameux Gala de fin d'année, où les étudiants, mais également les formateurs se retrouvent dans un lieu somptueux dans une ambiance chic et glamour.

Grâce à la revalorisation de notre association, de nombreux nouveaux projets se mettent en place comme la réalisation de nouveaux sweats à l'effigie du BDE mais également un week-end Ski.

Le BDEI Clermont-Ferrand met également un point d'honneur au développement de projets de Prévention Citoyenneté Solidarité en participant, conjointement avec d'autres associations de la ville, tout au long de l'année à différentes actions. On retrouve le Téléthon, le Sidaction, l'Hôpital des Nounours et le développement de nouveaux projets comme l'accompagnement d'enfants hospitalisés au travers d'activités pédago-ludiques. C'est une valeur fondamentale pour notre association car c'est également la base de notre futur métier.



Elle est également motrice dans la vie clermontoise en ayant pu faire appliquer les droits que nous les ESI avons auprès de l'Université, comme l'accès au SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives). Elle a participé aux élections CROUS en soutenant la liste « Bouge Ton Crous » de la FAGE, avec la présence d'un ESI Clermontois sur cette liste.

Enfin, notre association est devenue récemment administratrice de la FNESI afin de pouvoir représenter au mieux les étudiants auvergnats au niveau national, en plus de faire avancer la FNESI.

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer lors d'un futur événement FNESI. ■



Les offres d'emploi

*Cette rubrique est réalisée en partenariat avec **EMPLOI Soignant***

 **Infirmier (IDE, IADE, IBODE, IPDE...)**

 **Cadre de santé**

 **Aide-soignant**

 **Kinésithérapeute**

 **MER**

....

JOBS

Vous souhaitez recruter dans la revue SERUM ?

Contactez-nous

01 78 09 83 12

emploi@emploisoignant.com

EMPLOI Soignant

Retrouvez des milliers d'offres sur **www.emploisoignant.com**





L'hôpital universitaire Robert-Debré

Hôpital de la mère, de l'enfant et de l'adolescent



Recrute (H/F)

IDE, PUER, IADE, IBODE, AS, AXP, MK, MER
(horaires en 12h et/ou 8h - jour /nuit)

Cadre de santé (horaires en 9h)

Venez rejoindre notre hôpital pour réaliser votre projet professionnel.

Nous vous proposons des contrats d'apprentissage,
des contrats d'allocation d'études,
des formations qualifiantes et d'intégration,
des formations par e-learning.
Le personnel bénéficie de structures sociales (crèche, médiathèque).

Contact recrutement : Direction des soins et des activités paramédicales

01 40 03 24 83 - recrutement.soins@rdb.aphp.fr

 Hôpital-universitaire-Robert-Debré





Hôpital universitaire Robert-Debré
48, boulevard Sérurier - 75019 Paris
01 40 03 20 00
http://robertdebreparis.aphp.fr

Métro :
Lignes 3 bis et 11 : Porte des Lilas
Ligne 7 bis : Pré-Saint-Gervais

Bus :
PC2 : Hôpital Robert-Debré
48 : Porte du Pré Saint-Gervais
61 et 96 : Porte des Lilas

Tramway :
T3 : Hôpital Robert-Debré (ouverture de la ligne mi-décembre 2012)

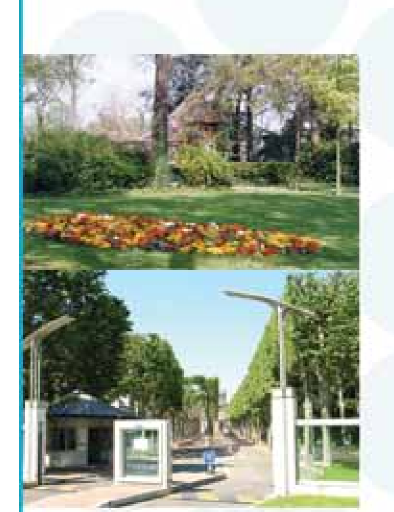
Parking attribué au personnel selon les conditions du règlement intérieur





Pour tout renseignement
Contactez le secrétariat de la Direction des soins
au 04 37 90 13 33

INFIRMIER(E)S OU FUTUR(E)S INFIRMIER(E)S



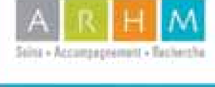
Vous êtes motivés pour travailler en **CDD ou CDI** au sein d'un projet thérapeutique et d'une équipe pluriprofessionnelle dans un établissement offrant une large palette de soins : psychiatrie adulte, enfant, gérontopsychiatrie, réhabilitation.

NOUS VOUS PROPOSONS :

→ **Un accueil et une intégration**
avec des formations vous permettant une prise de poste plus aisée (dimension soignante en psychiatrie, outils de soins, prévention des situations de violence et d'agressivité, urgence vitale, progiciels informatiques dont dossier patient informatisé ...)

→ **Des formations spécifiques en psychiatrie**
- Formation « consolidation des savoirs en psychiatrie »
- Un tutorat (60 heures) par un pair
- Un colloque infirmier trimestriel

→ **Conditions de travail**
- Aide à l'installation et à la mobilité professionnelle
- Comité d'entreprise, centre de documentation
- Restauration, Mutuelle, Crèche ...
- Facilité d'accès
- Convention Fehap CCN 51



Adressez votre candidature à Mme BECHET, Directrice des soins
Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu, 290 route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
ou **recrutement@arhm.fr**



Le Groupe hospitalier Paul Guiraud assure une mission de service public en psychiatrie adulte sur 13 secteurs de psychiatrie générale, dans le 94 et le 92. Paul Guiraud soigne chaque année près de 22 000 patients dont 80 % dans ses 55 structures extra-hospitalières. Certaines structures assurent des missions plus spécifiques. C'est le cas du SMPR qui propose une prise en charge médico psychologique aux personnes détenues ou placées sous mains de justice. Le SMPR élargit son offre de soins avec l'**ouverture de son UHSA** (unité d'hospitalisation aménagée pour les hommes, femmes et mineurs détenus en Ile-de-France).

Paul Guiraud recrute (h/f) pour ses secteurs et pour l'UHSA :

32 I.D.E.

2 Cadres de santé

1 Psychomotricien

1 Ergothérapeute

1 A.S.E.

Nous vous proposons tout au long de votre exercice professionnel des temps de formation spécifiques afin de développer une expertise clinique auprès des personnes sous main de justice.

Envoyer votre candidature par courriel à recrutement@gh-paulguiraud.fr

Mots cachés

Retrouvez les 11 mots dans la grille.
Ils peuvent être placés horizontalement, verticalement ou en diagonale.

PONCTION - INJECTION - CONCEPT - BESOINS
CATHETER - PLAIES - PERFUSE - IFSI - ESI
FNESI - NORME

I	N	C	P	E	R	F	U	S	E
F	P	O	N	C	T	I	O	N	F
O	I	N	J	E	C	T	I	O	N
R	M	C	I	F	S	I	A	R	E
T	B	E	S	O	I	N	S	M	S
I	O	P	L	A	I	E	S	E	I
C	A	T	H	E	T	E	R	N	S

Jeu 2

CALCULS DE DOSE

1 Je prélève 15ml de solution dans une ampoule de 20ml de NaCl à 20%. Combien de gramme de NaCl sont présents dans ma seringue ?

a) 1.5 g b) 2 g c) 3.5 g

2 Je dois injecter 1 gramme de NaCl dans 100 cc de sérum physiologique. Il est présenté en ampoule de 10ml à 20%. Combien de cc dois-je prélevé ?

a) 2cc b) 5cc c) 8cc

Les réponses dans le prochain numéro!

Jeu 3

CONNAISSANCES DES MOLECULES

Retrouvez (dans votre mémoire) pour toutes les molécules données un nom de médicament.

ZOLPIDEM
ZOPICLONE
ALPRAZOLAM
BROMAZEPAM
FUROSÉMIDE
CLOPIDOGREL
PARACÉTAMOL
ATORVASTATINE